

23. TARIFS DE LOCATION DES DIFFERENTS ESPACES DE LA SALLE MUNICIPALE « L'ARLEQUIN »

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 6 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 25</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 12 mars deux mille dix-neuf.</p>
--	---

PRESENT(E)S : 19

MARC REGNOUX, MARTINE BESSON, NATERCIA BRANDAO, ANDRE CHANUDET, CHRISTIAN DE REMACLE, PATRICK FOURNIER, ADRIEN GIVERNAUD, MURIELLE GUISEPPI, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, MARIE-PIERRE JUPILLE, MARIE-NOELLE LAMBINET, MICHEL LIMAGNE, JEAN-LUC MERCERON, ROLANDE MOREAU, ALAIN PAULET, GABRIEL PORTIER, KAREN RAVIER, JEAN-MARC TAVIOT

REPRESENTE(E)S (6) :

RÉGIS ARNAUD REPRESENTE PAR ALAIN PAULET
 MIREILLE AUGHEARD REPRESENTEE PAR ADRIEN GIVERNAUD
 MAGALI LABONNE REPRESENTEE PAR GABRIEL PORTIER
 GENEVIEVE NICOLAS REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX
 MATTHIEU PERONA REPRESENTE PAR ANDRE CHANUDET
 VERONIQUE POUZOL REPRESENTEE PAR MARTINE BESSON

NON REPRESENTE(E)S (2) :

JEAN-FRANÇOIS KAUFFMAN
 CECILE MENDES

Secrétaire de séance : ROLANDE MOREAU

Le conseil municipal, dans sa séance du 5 décembre 2018, a adopté des nouveaux montants de caution à compter du 1^{er} janvier 2019. Il était nécessaire de réactualiser ces montants qui étaient devenus obsolètes. Les tarifs de location étaient encore à l'étude. Vous trouverez ci-dessous une proposition de nouvelle tarification pour cette salle à compter du 1^{er} mai 2019.

- Tarifs de base de location des différents espaces à la journée :

La location des espaces se fait « à la carte » en fonction des besoins du loueur.

Espaces de locations	CAUTION	CAUTION NETTOYAGE	TARIF DE BASE de LOCATION JOURNEE
Hall et toilettes	0 €	Une caution de 100€ sera demandée pour les associations et privés de Mozac	0 €
Bar	300 €		500 €
Cuisine	400 €		500 €
Salle AR	200 €		500 €
Salle AV	300 €		500 €
Scène	200 €		700 €
Loges	100 €		0 €
Régie	150 €		Comprise avec scène
Gradins	0 €		Compris avec salle lors de spectacle
Une journée de répétition (limitée à un créneau de 4h en semaine et dans la mesure où il existe une réservation de la salle d'un jour au minimum)			Forfait de 200€

- Personnalisation des tarifs de location :

Envoyé en préfecture le 26/03/2019
 Reçu en préfecture le 26/03/2019
 Affiché le
 ID : 063-216302455-20190325-19D02_DELIB_027-DE

Les tarifs de locations sont personnalisés suivant la catégorie du loueur, le jour de semaine de location et la durée de location et appliqués de la manière suivante :

- 1^{er} coefficient à appliquer sur les tarifs de base selon la catégorie du loueur :

Associations de Mozac	0 % du tarif de base journalier
Privés de Mozac	35 % du tarif de base journalier
Collectivités extérieures	90 % du tarif de base journalier
Associations extérieures	80 % du tarif de base journalier
Privés extérieurs	80 % du tarif de base journalier
Agences de spectacle	100 % du tarif de base journalier

- 2^{ème} coefficient à appliquer selon le jour de location et la durée de location :

La location peut se faire par demi-journée, journée entière ou week-end. Les tarifs dépendent du jour ou des jours de la semaine.

1 jour L M M J de 8h à 18h	90 % du tarif de base journalier
1/2 jour L M M J de 8h-12h ou 14h-18h	70 % du tarif de base journalier
1 jour Vend de 8h à 24h	100 % du tarif de base journalier
1/2 jour Vend matin 8h-12h	70 % du tarif de base journalier
Du Vend 14h au Lundi 8h	150 % du tarif de base journalier
Du Vend 14h au Dim 10h ou du Sam 8h au Lun 8h	120 % du tarif de base journalier

Le tarif final à appliquer est déterminé après application de ces différents coefficients.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

- ✓ DECIDE d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 25 mars 2019.

Le Maire,

Pour Le Maire

Le 1^{er} Adjoint,

Alain PAULET

Envoyé en préfecture le 26/03/2019
Reçu en préfecture le 26/03/2019
Affiché le
ID : 063-216302455-20190325-19D02_DELIB_027-DE